SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

RAPPORT ANNUEL
2013-2014

Ontario

Société ontarienne de financement de la croissance

www.ontario.ca/sofc

1 À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE
2 MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES CADRES SUPÉRIEURS
4 RAPPORT DE GESTION
4 Les marchés de capital-risque en 2013
6 Activités d'exploitation et résultats obtenus
6 Fonds ontarien de capital-risque
7 Fonds ontarien de développement des technologies émergentes
10 Northleaf Venture Catalyst Fund
10 Activités de l'écosystème du capital-risque ontarien
11 ÉTATS FINANCIERS
11 Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers
12 Rapport de l'auditeur indépendant
13 États de la situation financière
14 États des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé
15 États des gains et des pertes de réévaluation
15 États de l'évolution de l'actif net
16 États des flux de trésorerie
17 Notes complémentaires aux états financiers
28 GOUVERNANCE
28 Aperçu
28 Responsabilité
28 Rôles et obligations
29 Préparation de rapports financiers
29 Contrôles internes
29 Activités d'exploitation
30 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
32 POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES
32 PERSPECTIVES POUR 2014-2015
DC COORDONNÉES

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) a été constituée par la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* et a été lancée le 27 février 2009. La principale activité de la SOFC consiste à gérer la participation de la province de l'Ontario (la province) dans les sociétés en commandite connues sous les noms de Fonds ontarien de capital-risque et de Northleaf Venture Catalyst Fund, ainsi qu'à gérer et à administrer le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes. La SOFC est une entreprise opérationnelle qui relève du ministère de la Recherche et de l'Innovation (le ministère).

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) a été constituée par la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* et a été lancée le 27 février 2009. La principale activité de la SOFC consiste à gérer la participation de la province de l'Ontario (la province) dans les sociétés en commandite connues sous les noms de Fonds ontarien de capital-risque et de Northleaf Venture Catalyst Fund, ainsi qu'à gérer et à administrer le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes. La SOFC est une entreprise opérationnelle qui relève du ministère de la Recherche et de l'Innovation (le ministère).

Le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR), qui dispose d'un budget de 205 millions de dollars, est une société en commandite constituée à l'initiative de la province, de concert avec des investisseurs institutionnels de premier plan comme le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), la Banque Royale du Canada, le Groupe Banque TD, la Banque de développement du Canada et la Financière Manuvie. Le FOCR a été mis sur pied dans le but d'investir principalement dans les fonds de croissance et les fonds de capital-risque établis en Ontario et axés sur l'Ontario qui appuient les sociétés innovantes à forte croissance. L'Ontario a consenti 90 millions de dollars, tandis que le reste du financement provient des institutions partenaires.

Le Northleaf Venture Catalyst Fund (NVCF) est une société en commandite constituée par la province, par le gouvernement du Canada (le gouvernement fédéral) et par des investisseurs clés du secteur privé : l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, la société OpenText et de grandes banques canadiennes. Le NVCF financera principalement des investissements dans des fonds de capital-risque et des fonds de croissance canadiens ainsi que des co-investissements directs dans des sociétés innovantes du Canada. Au moment de sa première clôture, le 31 janvier 2014, le Fonds avait mobilisé des engagements se chiffrant à 218,5 millions de dollars, dont 36,25 millions de la province[1].

Le FOCR et le NVCF sont des fonds de fonds, au sein desquels les investisseurs mettent leurs capitaux en commun dans le but d'investir dans une gamme de fonds (principalement des fonds de capital-risque) et de financer des co-investissements directs dans certaines sociétés innovantes à forte croissance. La gestion des deux fonds a été confiée à Northleaf Capital Partners. À titre de commanditaire, la SOFC ne joue aucun rôle actif dans la gestion de ces fonds.

Ces fonds de fonds ont été créés pour favoriser l'innovation et les investissements grâce à des engagements de fonds et à des investissements directs dans des sociétés et des fonds à rendement élevé qui cherchent à améliorer la rentabilité des investissements à long terme et qui contribuent à la création, en Ontario et ailleurs au Canada, d'une industrie du capital-risque autosuffisante, apte à soutenir la concurrence mondiale.

Par l'entremise du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE), la SOFC réalise, en partenariat avec des co-investisseurs admissibles, des investissements directs dans des sociétés de technologies émergentes en démarrage œuvrant dans les trois secteurs suivants : les technologies propres; les sciences de la vie et les technologies de pointe en santé; les médias numériques et les technologies de l'information et des communications. Le fonds se veut un programme d'investissement discrétionnaire restrictif axé sur des investissements directs en capitaux propres ou en quasi-capitaux propres dans des sociétés de l'Ontario. Les gains en capital nets tirés de ses investissements doivent être réinvestis. Conformément aux directives de mai 2012 du ministère, le FODTE n'investit plus dans de nouvelles sociétés et ne fait que réaliser les investissements complémentaires prévus dans son portefeuille de sociétés existant.

Le mandat de la SOFC lui permet aussi d'investir dans d'autres fonds de capital-risque gérés par des gestionnaires de fonds du secteur privé et ayant pour but de favoriser la création, en Ontario et ailleurs au Canada, d'une industrie du capital-risque apte à soutenir la concurrence à l'échelle mondiale.

[1] L'Ontario et le gouvernement du Canada se sont engagés à investir ensemble 1 $ pour chaque somme de 2 $ engagée par des investisseurs du secteur privé, sous réserve d'un apport maximal de 50 millions de dollars pour chacun.

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES CADRES SUPÉRIEURS

Nous sommes fiers de vous présenter le rapport annuel 2013-2014 de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC), qui met en lumière les progrès réalisés au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2014.

La SOFC s'emploie à dynamiser l'économie et à créer de l'emploi en assumant un rôle important dans le développement d'une industrie du capital-risque durable en Ontario. Elle fournit un accès indispensable au capital en permettant à des entreprises ontariennes de prendre de l'expansion pour atteindre leur plein potentiel économique et soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

Le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR) a contribué à la mise sur pied de neuf fonds de capital-risque établis en Ontario ou axés sur l'Ontario, leur fournissant une assise de départ solide afin de mobiliser des capitaux supplémentaires pour aider des entreprises ontariennes. En outre, le FOCR a consenti sept investissements directs dans des entreprises ontariennes prospères, notamment Shopify Inc. Les capitaux investis à ce jour par le Fonds et par des tiers dans des sociétés et des fonds établis en Ontario ou axés sur l'Ontario totalisent plus d'un milliard de dollars.

Par l'entremise du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE), la SOFC a consenti à 27 sociétés ontariennes en démarrage des investissements s'élevant à 82 millions de dollars et a mobilisé 192 millions supplémentaires auprès de tiers. On s'attend à ce que le produit total tiré d'un investissement du FODTE ayant récemment pris fin rapporte trois fois le capital investi. La valeur actuelle du portefeuille du FODTE et de ses rendements excède maintenant celle des investissements consentis aux sociétés financées.

En janvier 2014, l'Ontario était la première province à lancer un fonds de fonds dans le cadre du Plan d'action pour le capital de risque du gouvernement fédéral. Le Northleaf Venture Catalyst Fund (NVCF) s'appuie sur la réussite du modèle du FOCR, qui a gagné la confiance de nos partenaires investisseurs. Au moment de sa première clôture, en janvier 2014, le NVCF avait mobilisé des engagements à hauteur de 218,5 millions de dollars. Le fonds a récemment consenti ses deux premiers engagements de fonds, s'élevant à 60 millions de dollars, aux fonds ontariens Water Fund II de XPV et Growth Fund II de Georgian Partners. Après la clôture de l'exercice, il a aussi réalisé son premier co-investissement direct dans l'entreprise ontarienne Wattpad. Le NVCF agit à titre de catalyseur important dans le cadre des efforts permanents déployés par l'Ontario pour créer une industrie du capital de risque qui soit rentable, apte à soutenir la concurrence mondiale et autosuffisante.

En règle générale, la stratégie de l'Ontario axée sur le marché concernant les fonds de capital-risque a fait la preuve que la détention d'une participation en capital, de concert avec des investisseurs institutionnels du secteur privé, offre un bon rendement. Par la diversification du portefeuille au moyen d'un nombre de fonds ou d'entreprises suffisant pour atténuer les risques financiers, la province dispose d'une méthode axée sur les marchés qui lui permet de développer des sociétés innovantes et de mieux profiter des retombées économiques à long terme.

Au cours du prochain exercice, la SOFC veillera à ce que des plans opérationnels, des politiques administratives et des pratiques de gouvernance soient en place pour poursuivre la gestion efficace et rentable de ses activités.

Tony LaMantia a récemment été nommé au conseil d'administration de la SOFC. Nous sommes heureux d'accueillir M. LaMantia au sein du conseil, et nous nous réjouissons du bagage d'expérience qu'il procurera à la SOFC dans l'accomplissement de notre mandat. Par ailleurs, nous aimerions souligner le départ de Wendy Tilford, vice-présidente sortante de la SOFC. Nous saluons son dévouement, son ardeur et son engagement envers la SOFC. Nous rendons également hommage à Selma Lussenburg, présidente sortante, qui nous quitte aussi. Nous lui sommes redevables de la vision dont elle a fait preuve et de sa détermination à assurer la réussite de la Société. Son aptitude à diriger le conseil d'administration s'est révélée inestimable.

Enfin, nous désirons remercier l'équipe de la SOFC pour son travail acharné, de même que les membres du conseil pour leurs recommandations et leur supervision au cours de l'exercice 2013-2014. Nous avons hâte de poursuivre notre travail avec l'équipe et le conseil en 2014-2015.

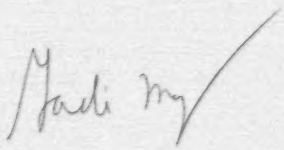

Gadi Mayman
vice-président

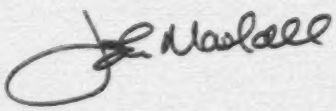

John Marshall
président-directeur général

RAPPORT DE GESTION

LES MARCHÉS DE CAPITAL-RISQUE EN 2013[2]

Le redressement des marchés de l'investissement et du financement en capital-risque suivant le ralentissement économique de 2008 2009 se poursuit (voir la figure 1). Les écosystèmes d'investissement de l'Ontario et de l'ensemble du Canada affichent une croissance constante d'une année à l'autre depuis le creux historique de 2009. Des entreprises technologiques en démarrage de calibre mondial essaiment des universités et des incubateurs d'entreprises de l'Ontario ainsi que par l'intermédiaire des grappes technologiques florissantes de la province, si bien que les tendances à la hausse en matière d'investissement laissent croire que les investisseurs reprennent confiance et qu'ils consacrent une plus grande portion de leurs portefeuilles au capital-risque[3].

Si la bulle Internet (de 1999 à 2002) s'est traduite par une saturation de capitaux, plus de 750 millions de dollars en moyenne ont été investis chaque année dans près de 150 entreprises pendant la période stable et prospère de 2003 à 2006. Les activités d'investissement en Ontario montrent les signes d'un retour à une stabilité similaire. L'année 2013 est comparable à 2012 tant sur le plan des capitaux investis (685 millions de dollars) que sur le plan du nombre d'entreprises financées (136). Bien que d'autres améliorations restent possibles, la vision de l'écosystème du capital-risque ontarien est désormais plus optimiste étant donné l'augmentation soutenue des activités d'investissement ainsi que la présence d'un marché plus favorable aux opérations de sortie (18 opérations de sortie en 2013, soit 16 acquisitions et 2 premiers appels publics à l'épargne) et de plusieurs sociétés ontariennes projetant un PAPE.

Figure 1 – Capital-risque investi

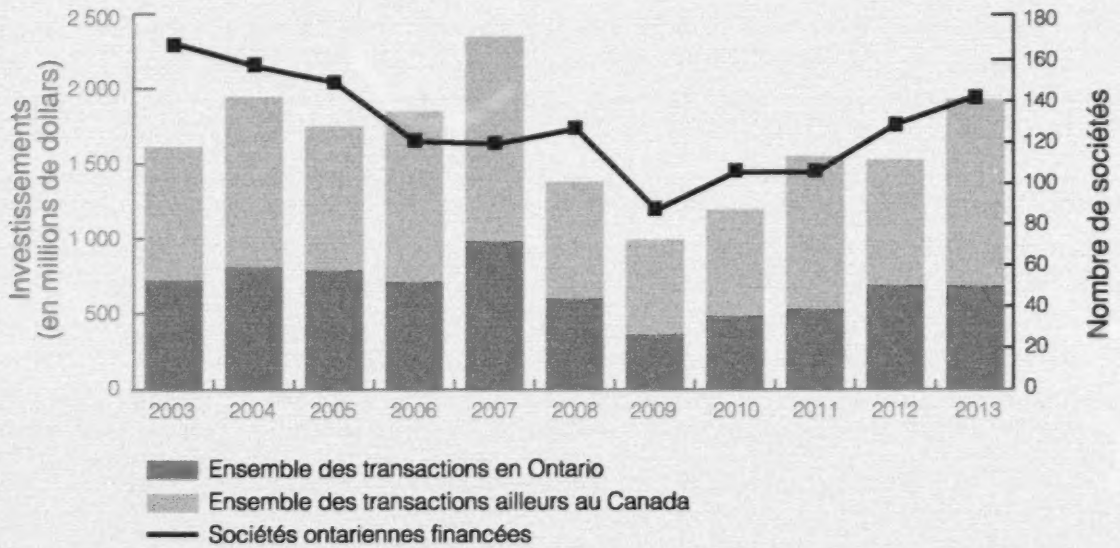

[1]Les statistiques, les chiffres et les données mentionnés se rapportent à l'année civile et, sauf avis contraire, proviennent de Thomson Reuters.

[2]Source : http://www.bloomberg.com/news/2014-03-13/canada-poised-for-tech-ipo-rebound-paced-by-hootsuite-de.html (en anglais)

L'Ontario s'est révélé une province attrayante pour les sociétés de haute technologie en prédémarrage ou en démarrage. Fort de son réseau stable d'incubateurs d'entreprises, de ses réseaux d'investisseurs providentiels et de ses gestionnaires de fonds ciblant les sociétés en démarrage et spécialisés dans le financement ou le mentorat de nouveaux entrepreneurs ou d'entrepreneurs en série, l'Ontario s'est taillé une place de choix dans le développement et la croissance de sociétés du secteur des technologies émergentes. Les fonds de capital-risque de la SOFC contribuent à aider les sociétés ontariennes innovantes pendant les différentes phases de leur croissance.

Par ailleurs, l'investissement moyen de 4,8 millions de dollars par société ontarienne innovante est considérablement inférieur à celui des sociétés américaines (quelque 9 millions), mais il surpasse une fois de plus celui des sociétés européennes (environ 4,5 millions), s'inscrivant dans la tendance amorcée en 2011. D'importantes transactions visant des entreprises en expansion s'opèrent également dans la province, notamment dans le cas des rondes de financement récemment terminées de Série C pour Shopify (100 millions de dollars) et de Série B pour Desire2Learn (80 millions), attirant une grande attention et des capitaux considérables de la part de partenaires de capital-risque étrangers de premier plan comme New Enterprise Associates et Insight Venture Partners.

De 2012 à 2013, 13 nouveaux fonds ontariens ont été formés, ce qui représente un capital amassé total de 1,1 milliard de dollars (voir la figure 2). Bien que les capitaux soient toujours limités, et que les nouveaux gestionnaires soient encore ceux qui ont le plus de difficulté à mobiliser des capitaux pour leurs nouveaux fonds, les gestionnaires d'expérience ont été en mesure de réunir des fonds subséquents. Par exemple, XPV a lancé le fonds Water Fund II, dont le capital de 250 millions de dollars est entièrement souscrit.

L'incidence des fonds de capital-risque de la SOFC est décrite à la section « Activités d'exploitation et résultats obtenus » du présent rapport annuel 2013-2014.

Figure 2– Capital-risque amassé

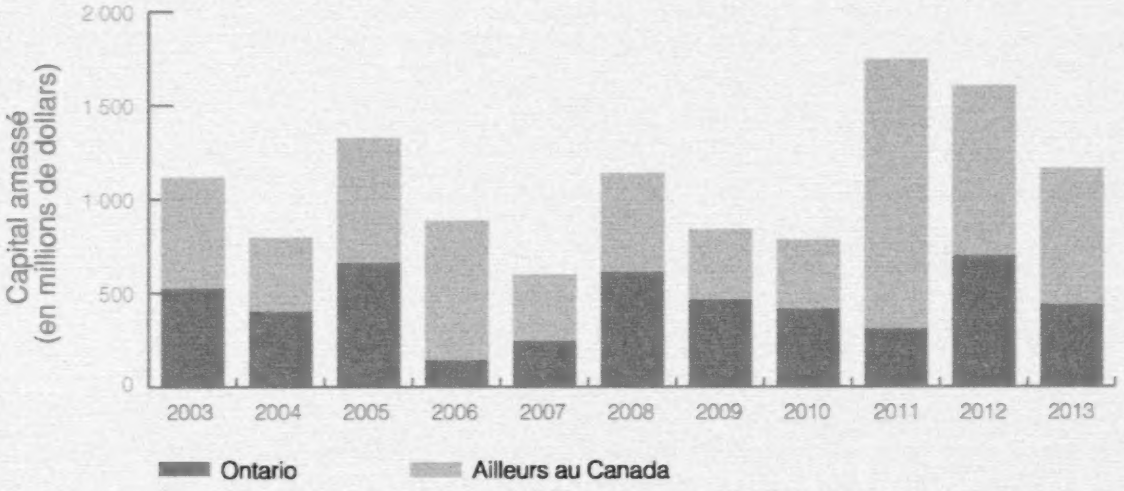

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS OBTENUS

Fonds ontarien de capital-risque

Au cours de l'exercice de la SOFC, le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR) a clôturé son engagement de fonds envers le Growth Fund II de Georgian Partners et a clôturé un co-investissement direct dans la société Newterra Group Ltd.

Le programme d'investissement du Fonds est terminé, et les sommes ont toutes été engagées. Conformément aux lignes directrices relatives au portefeuille du FOCR, onze engagements ont été pris auprès de fonds de capital-risque admissibles. Neuf engagements concernant des fonds établis en Ontario ou axés sur l'Ontario totalisent environ 164 millions de dollars, et deux engagements concernant des fonds non liés à l'Ontario totalisant 3,4 millions. Le FOCR a aussi réalisé sept co-investissements directs dans des sociétés ontariennes.

Le 31 mars 2014, les capitaux engagés par le Fonds dans des sociétés et des fonds établis en Ontario et axés sur l'Ontario ainsi que les capitaux investis par des tiers totalisaient plus d'un milliard de dollars.

Le FOCR a consenti des investissements aux gestionnaires de fonds établis en Ontario ou axés sur l'Ontario suivants :

Celtic House Venture Partners · Extreme Venture Partners · Georgian Partners · golden Venture Partners · lumiracapital · relayventures · rho Canada Ventures · XPV making a difference in water

Le FOCR a réalisé des co-investissements directs dans les sociétés ontariennes suivantes :

Achievers · BLUECAT · newterra · polar · shopify · SPECTRA · teambuy.ca

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes

Pendant l'exercice 2013-2014, la SOFC a approuvé 12 co-investissements complémentaires dans des entreprises financées par le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE). Ces investissements représentent un engagement total d'environ 12 millions de dollars de la part de la SOFC. Au cours du même exercice, la Société a versé quelque 11 millions de dollars en investissements complémentaires et a aussi effectué une opération de sortie qui s'est conclue par un rendement positif du capital investi.

Conformément aux directives de mai 2012 du ministère, le FODTE n'investit plus dans de nouvelles sociétés et ne fait que réaliser les investissements complémentaires prévus dans son portefeuille de sociétés existant.

En date du 31 mars 2014, le portefeuille du FODTE comprenait les sociétés suivantes :

AVVASI

beringmedia

ecobee
green made easy

ENERGATE
interactive energy management solutions

FileTrek

IGLOO

INTERACTIVE
SPORTS TECHNOLOGIES INC

legitmix

MOREGA

Natrix

NeurAXon
Next Generation Pain Therapeutics

PERASO

shoplogix
OUTPERFORM

Sidense
The Future of Logic NVM™

smart
energy
instruments

STICKER YOU .COM

TELOIP

verold

vive

WOODLAND BIOFUELS INC.

xagenic

Depuis la création du Fonds jusqu'au 31 mars 2014, la SOFC a approuvé conditionnellement 62 co investissements initiaux et complémentaires représentant un engagement total de capitaux d'environ 82 millions de dollars, qui devrait se traduire par plus de deux dollars de capital additionnel pour chaque dollar investi.

Les engagements en dollars du FODTE sont répartis comme suit : 57 % visent des investissements initiaux, et 43 %, des investissements complémentaires.

Engagements FODTE par exercice

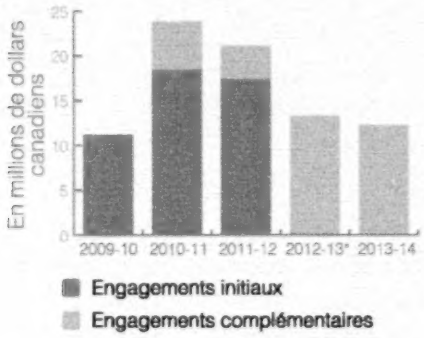

*Au cours du premier trimestre de l'exercice 2012-2013, les nouveaux investissements initiaux ont été suspendus.

Les engagements du FODTE portent en grande partie sur des sociétés du secteur des médias numériques et des technologies de l'information et des communications, une tendance qui cadre avec celle observée pour l'ensemble du marché de capital-risque en Ontario et ailleurs au Canada.

Sur le plan des phases de développement, la majorité des co-investissements du FODTE visent des sociétés qui sont en démarrage au moment où l'engagement est pris.

Engagements de coinvestissement du FODTE par secteur
(pourcentage de l'engagement total en dollars)

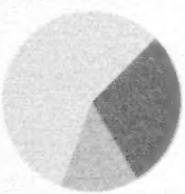

57 % Médias numériques, TIC
29 % Sciences de la vie
14 % Technologies propres

Engagements de coinvestissement du FODTE par phase
(pourcentage de l'engagement total en dollars)

27 % En expansion
73 % En démarrage

Comme pour l'ensemble de l'industrie ontarienne du capital-risque[4], la plupart des engagements du FODTE concernent des sociétés de la région du grand Toronto.

Engagements de coinvestissement du FODTE par lieu
(pourcentage de l'engagement total en dollars)

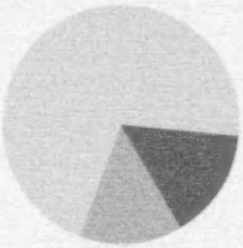

- **71 %** Région du grand Toronto
- **15 %** Kitchener-Waterloo
- **14 %** Ottawa

Par l'intermédiaire du FODTE, la SOFC a pu attirer un groupe diversifié d'investisseurs de différentes régions et investir avec eux dans des sociétés ontariennes. Il convient de souligner que plus de 48 % du montant amassé au 31 mars 2014 provenait de l'extérieur de l'Ontario.

Fonds amassés dans le FODTE par type d'investisseur
(pourcentage du montant total accumulé)

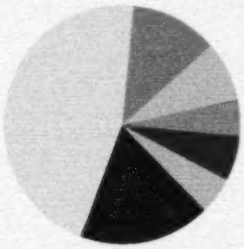

- **46 %** Investisseurs privés et indépendants
- **12 %** Détaillants
- **8 %** Sociétés
- **5 %** Investisseurs providentiels
- **6 %** Autres
- **5 %** Gouvernement
- **18 %** Investisseurs étrangers

Fonds amassés dans le FODTE selon le lieu de résidence des investisseurs
(pourcentage du montant total accumulé)

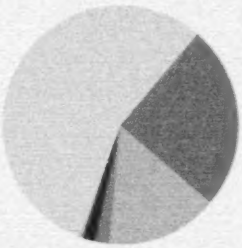

- **51.4 %** Canada - Ontario
- **24.2 %** Canada (sauf l'Ontario)
- **17.9 %** Investisseurs étrangers - États Unis
- **1.9 %** Investisseurs étrangers - Europe
- **4.1 %** Investisseurs étrangers - Asie et région du Pacifique
- **0.4 %** Investisseurs étrangers - Moyen Orient

Ainsi qu'il a été mentionné dans les notes et les états financiers audités, la SOFC a constaté des gains réalisés et des baisses de valeur relativement à certains investissements en capital-risque au cours de l'exercice 2013-2014. Comme pour tout fonds de capital-risque ciblant ses investissements dans des sociétés en démarrage du domaine des technologies, il faut s'attendre à ce que la SOFC connaisse des gains et des pertes. Jusqu'à maintenant, les sociétés du portefeuille du FODTE affichent de bons résultats, si bien que la valeur actuelle du portefeuille du Fonds et de ses rendements excède maintenant celle des investissements consentis aux sociétés financées.

[4] Selon les données publiques sur les investissements en Ontario de Thomson Reuters

Northleaf Venture Catalyst Fund

Le Northleaf Venture Catalyst Fund (NVCF) a été lancé avec brio en janvier 2014 et s'appuie sur la réussite du modèle du FOCR, qui a gagné la confiance de nos partenaires investisseurs. Au moment de sa première clôture, en janvier 2014, il avait mobilisé des engagements à hauteur de 218,5 millions de dollars. Le NVCF a récemment consenti ses deux premiers engagements de fonds s'élevant à 60 millions aux fonds ontariens Water Fund II de XPV et Growth Fund II de Georgian Partners. Il agit à titre de catalyseur important des efforts soutenus déployés pour créer une industrie du capital-risque en Ontario et au Canada qui soit rentable, autosuffisante et apte à soutenir la concurrence mondiale.

Le NVCF a consenti des investissements aux gestionnaires de fonds de l'Ontario suivants :

GEORGIAN PARTNERS

XPV
making a difference in water

Après la clôture de l'exercice 2013-2014, le NVCF a annoncé son premier co-investissement direct dans l'entreprise ontarienne Wattpad en avril 2014.

wattpad

Activités de l'écosystème du capital-risque ontarien

Voici les mesures prises par la SOFC pour appuyer le développement de l'écosystème du capital-risque ontarien :

- participation à des conférences et à des événements importants de l'industrie du capital-risque pour faire connaître le mandat de la Société et les occasions d'investissement en Ontario;
- collaboration avec le ministère pour soutenir les efforts déployés par la province pour consolider l'écosystème du capital-risque ontarien;
- sensibilisation du milieu du capital-risque aux diverses initiatives gouvernementales complémentaires au mandat de la SOFC.

À cette fin, la Société a participé au cours du dernier exercice à plusieurs événements pour faire mieux connaître ses entreprises et aider de jeunes sociétés ontariennes du domaine des technologies à accéder à la grande communauté des investisseurs. Elle a échangé de façon proactive avec des investisseurs à l'occasion de la conférence annuelle de l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement et de la journée de démonstration d'Extreme Startups, et elle a participé à des événements organisés par Canadian Innovation Exchange, National Angel Capital Organization, les Centres d'excellence de l'Ontario et le Réseau ontarien des entrepreneurs.

En décembre 2013, la SOFC a organisé, en collaboration avec ses co-investisseurs en technologies propres du FODTE, un forum à l'intention de divers intervenants de l'industrie de l'énergie, en l'occurrence des sociétés en démarrage, des entreprises de services publics, des investisseurs de capital-risque et des organismes de réglementation gouvernementaux œuvrant dans l'industrie de l'énergie et des services publics. Le forum a permis aux sociétés et aux fournisseurs de services publics d'échanger au sujet des occasions d'affaires et des défis propres à l'industrie.

La SOFC a pu amasser 48 % de ses capitaux depuis l'extérieur de l'Ontario en faisant connaître le FODTE et les sociétés de son portefeuille à des fonds américains, à d'autres investisseurs canadiens et à des sociétés investisseuses. Ces activités de rayonnement ont aussi permis à la Société d'attirer de nombreux investisseurs qui s'intéressent au marché du capital-risque de l'Ontario, y compris des sociétés internationales ayant des filiales en capital-risque, des investisseurs étrangers en capital-risque ou en capitaux propres privés et des caisses de retraite.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2014 et 2013

Le 20 juin 2014

Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque la comptabilisation d'opérations touchant la période comptable considérée ne pourra être finalisée avec certitude qu'ultérieurement. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme dans les limites raisonnables de l'importance relative et en tenant compte des renseignements disponibles au au 19 juin 2014.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Le système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées. La Division de la vérification interne de l'Ontario relevant du ministère des Finances a la capacité d'évaluer de façon indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et, au besoin, de présenter ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de production de rapports financiers et de contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques aide le conseil d'administration à s'acquitter de ces responsabilités. Le Comité tient des réunions périodiques avec la direction, les vérificateurs internes et l'auditeur externe, selon le cas, afin de discuter des questions qu'ils ont soulevées et d'examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par un auditeur indépendant, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers de la SOFC représentent fidèlement la situation financière de celle-ci, conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada. Le rapport de l'auditeur, qui figure à la page suivante, décrit la portée de l'examen de l'auditeur et présente son opinion.

Au nom de la direction :

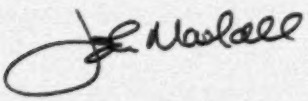

John Marshall
président-directeur général

Le 20 juin 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la
Société ontarienne de financement de la croissance

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2014 et 2013 et les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et des pertes de réévaluation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance aux 31 mars 2014 et 2013, ainsi que du résultat de ses activités de fonctionnement, de ses gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215, www.pwc.com/ca/fr
« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

États de la situation financière

Aux 31 mars 2014 et 2013

	2014 $	2013 $
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**8 253 639**	3 560 956
Titres négociables (note 5)	**113 187 167**	38 390 258
Comptes débiteurs (note 4)	**3 145 833**	15 254
Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR) (note 6)	**43 772 166**	56 474 673
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) (notes 7 et 10)	**59 076 002**	55 878 817
Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF) (note 8)	**2 632 720**	–
	230 067 527	154 319 958
PASSIF		
Comptes créditeurs (note 13)	**312 500**	201 375
ACTIF NET	**229 755 027**	154 118 584
Excédent accumulé	**229 755 027**	154 118 584
L'excédent accumulé se compose de :		
Excédent de fonctionnement accumulé	**228 744 433**	153 947 441
Gains de réévaluation accumulés	**1 010 594**	171 143
	229 755 027	154 118 584

Approuvé par le conseil d'administration

administrateur

administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

États des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé

Pour les exercices clos les 31 mars 2014 et 2013

	2014 $	2013 $
REVENUS		
Financement et paiements de transfert de la Province de l'Ontario		
FODTE (note 7)	**14 996 703**	14 500 000
NVCF (notes 4 et 8)	**50 000 000**	–
Intérêts créditeurs	**1 075 089**	550 992
Revenu de placement – fonds (note 11)	**1 182**	1 135 383
Gains réalisés à la vente de placements dans des fonds	**13 003 704**	13 156
	79 076 678	16 199 531
CHARGES		
Remboursements au MRI (note 13)	**1 035 319**	943 626
Frais de gestion de la trésorerie (note 9)	**32 608**	26 315
Frais de services professionnels (note 9)	**562 782**	598 396
Allocations de présence – membres du conseil et des comités	**10 100**	24 788
Dépréciation de placements du FODTE (note 12)	**2 652 198**	2 670 000
Gain de change	**(13 321)**	(9 900)
	4 279 686	4 253 225
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	**74 796 992**	11 946 306
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ – DÉBUT DE L'EXERCICE	**153 947 441**	142 001 135
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ – FIN DE L'EXERCICE	**228 744 433**	153 947 441

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

États des gains et des pertes de réévaluation

Pour les exercices clos les 31 mars 2014 et 2013

	2014 $	2013 $
GAINS DE RÉÉVALUATION ACCUMULÉS – DÉBUT DE L'EXERCICE	**171 143**	77 537
Gains non réalisés attribuables au(x)		
Change	**435 250**	93 606
Titres négociables	**404 201**	–
	839 451	93 606
GAINS DE RÉÉVALUATION ACCUMULÉS – FIN DE L'EXERCICE	**1 010 594**	171 143

États de l'évolution de l'actif net

Pour les exercices clos les 31 mars 2014 et 2013

	2014 $	2013 $
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**154 118 584**	142 078 672
Excédent de fonctionnement	**74 796 992**	11 946 306
Gains nets de réévaluation	**839 451**	93 606
Augmentation de l'actif net	**75 636 443**	12 039 912
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	**229 755 027**	154 118 584

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

États des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2014 et 2013

	2014 $	2013 $
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Augmentation de l'actif net	**75 636 443**	12 039 912
Gains non réalisés attribuables aux titres négociables	**(404 201)**	–
Dépréciation de placements du FODTE	**2 652 198**	2 670 000
Gains réalisés à la vente de placements dans des fonds	**(12 412 364)**	(1 129 962)
Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	**(601 648)**	3 500 556
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs	**111 125**	(598 625)
	64 981 553	16 481 881
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de titres négociables	**(151 321 669)**	(98 250 298)
Vente de titres négociables	**77 532 183**	118 442 192
Achat de placements dans le FOCR	**(19 387 189)**	(20 684 347)
Achat de placements dans le FODTE	**(11 436 315)**	(14 904 554)
Vente de placements dans le FODTE	**14 867 144**	220 100
Remboursement de capital du FOCR	**32 089 696**	–
Achat de placements dans le NVCF	**(2 632 720)**	–
	(60 288 870)	(15 176 907)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU COURS DE L'EXERCICE	**4 692 683**	1 304 974
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – DÉBUT DE L'EXERCICE	**3 560 956**	2 255 982
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – FIN DE L'EXERCICE	**8 253 639**	3 560 956

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2014 et 2013

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC ou la Société) est une personne morale sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la Loi), qui a été promulguée le 1er février 2009, à titre d'organisme du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI). Au 31 mars 2014, la SOFC relève du ministre de la Recherche et de l'Innovation (le ministre).

Le cadre juridique de la Société est énoncé dans la Loi. Aux termes de l'article 4 de la Loi, la Société a pour objet de :

a) s'occuper de l'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC;

b) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa 4a);

c) réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

En juillet 2009, le *Règlement de l'Ontario 278/09*, pris en application de la Loi, a prescrit les objets additionnels suivants de la Société :

a) acquérir un portefeuille de placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, portefeuille appelé Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) en français et Ontario Emerging Technologies Fund (OETF) en anglais, et s'en occuper, notamment en le gérant;

b) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa 1a).

En mai 2013, le *Règlement de l'Ontario 149/13*, pris en application de la Loi, a prescrit d'autres objets additionnels de la Société, à savoir de participer à la création d'un ou plusieurs fonds, d'acquérir et de détenir des intérêts dans les fonds et de s'en occuper, notamment en les administrant, chacun des fonds remplissant les critères suivants :

a) Il reçoit un financement, direct ou indirect, notamment d'une ou plusieurs des entités suivantes :
   i) le gouvernement du Canada;
   ii) la Société;
   iii) des entités du secteur privé.

b) Il vise notamment à promouvoir la création d'une industrie du capital de risque compétitive à l'échelle mondiale, à accroître l'offre de capital d'investissement de départ et son déploiement efficace, et à augmenter l'effectif des gestionnaires de fonds très performants pour gérer l'investissement de capital de risque, tant en Ontario qu'au Canada.

c) Il investit dans l'une ou l'autre des entités suivantes, ou les deux :
   i) d'autres fonds qui fournissent du capital de risque aux entreprises;
   ii) des entreprises innovantes ayant besoin de capital de risque.

d) Il est géré par un gestionnaire de fonds du secteur privé.

En janvier 2014, dans le cadre de l'engagement de 50 millions de dollars, pris par le gouvernement de l'Ontario, d'établir un nouveau fonds ontarien de capital-risque, la Société a pris un engagement initial de 36,25 millions de dollars à l'égard du Northleaf Venture Catalyst Fund LP, en partenariat avec le gouvernement fédéral et des investisseurs du secteur privé.

Comme l'exige la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes, la Société et le ministre ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre le ministre, le MRI et la Société.

La SOFC est considérée comme une entreprise opérationnelle. Elle est responsable de satisfaire aux obligations contractuelles de la Province de l'Ontario en qualité d'associée commanditaire dans le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR) et le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF). La SOFC a aussi la responsabilité de l'établissement, la détention et l'administration du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE).

Le FOCR est une initiative partagée entre la province de l'Ontario et les plus grands investisseurs institutionnels. Sa structure est celle d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario, lesquels investissent à leur tour dans des entreprises innovantes à forte croissance. Le FOCR a été établi pour fournir des fonds d'investissement à des gestionnaires de capital-risque et d'actions de croissance qui sont en mesure d'obtenir des rendements supérieurs en investissant dans des entreprises en vue de créer des sociétés d'envergure, concurrentielles à l'échelle mondiale.

Le FODTE adopte la structure d'un fonds de co-investissement direct qui n'investit que dans des entreprises innovantes à fort potentiel, en partenariat avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont des antécédents éprouvés. Le FODTE est une initiative du gouvernement de l'Ontario pour investir dans des sociétés innovantes, à fort potentiel et représentatives de l'Ontario, dans trois secteurs stratégiques : a) les technologies propres; b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; c) les sciences de la vie et les technologies de pointe en santé.

Le NVCF est une initiative partagée entre le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement fédéral et des investisseurs du secteur privé. Sa structure est celle d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds de croissance canadiens, lesquels investissent à leur tour dans des entreprises innovantes à fort potentiel. Le NVCF a été institué pour poursuivre les buts et objectifs du FOCR, c'est-à-dire produire des rendements ajustés en fonction des risques en investissant dans des entreprises pour contribuer à créer des sociétés d'envergure, concurrentielles à l'échelle mondiale.

La SOFC demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial au titre de l'alinéa 149(1)*d*) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par suite de l'établissement d'une taxe de vente harmonisée (TVH), la SOFC paie la TVH sur les fournitures et services taxables, puis demande un remboursement de la TVH acquittée.

L'exercice financier de la SOFC correspond à celui du gouvernement de l'Ontario et prend fin le 31 mars.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la SOFC est le dollar canadien. Toutes les informations fournies dans les états financiers ont été préparées conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales conventions comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à vue aisément convertibles en sommes d'argent connues et assujetties à un risque insignifiant de fluctuation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme très liquides dont l'échéance est inférieure à trois mois suivant la date d'achat initiale.

Titres négociables

Les titres négociables cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur aux dates des états de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisés sont comptabilisés dans les états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque ce placement est liquidé. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus, le cas échéant.

Les placements dans des titres négociables qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les pertes, autres que temporaires, liées à une dépréciation sont comptabilisées dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand elles surviennent.

Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR)

L'investissement dans le FOCR est classé comme un instrument financier et est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du FOCR. Comme les investissements dans le FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, leur juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les investissements du FOCR font ultérieurement l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte liée à une dépréciation est comptabilisée à cette date dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Les investissements dans le FODTE sont classés comme des instruments financiers et sont constatés au coût ou évalués à la juste valeur selon qu'il existe ou non un marché actif pour les titres. Les investissements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur aux dates des états de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisés sont comptabilisés aux états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand un investissement a été déprécié ou cesse d'être comptabilisé. Les pertes, autres que temporaires, liées à une dépréciation sont inscrites aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou des dividendes à payer, selon le cas.

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte liée à la dépréciation est comptabilisée dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé à ces mêmes dates.

Les intérêts courus, les dividendes et les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite ci-après sous la rubrique Constatation des produits. Si la Société dispose d'éléments d'information selon lesquels les sommes dues seront perçues, ces sommes entrent dans les produits à recevoir; sinon, une réserve correspondant à ces sommes est constituée. Si, dans un exercice ultérieur, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, celle-ci est inscrite à titre de recouvrement d'un montant auparavant jugé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvrées sont comptabilisées dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé pendant l'exercice au cours duquel elles sont radiées ou recouvrées.

Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF)

L'investissement dans le NVCF est classé comme un instrument financier et est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du NVCF. Comme l'investissement dans le NVCF n'est pas négocié sur un marché actif, sa juste valeur ne peut être aisément déterminée. Après une période initiale d'au moins cinq ans d'engagements à l'égard des fonds sous-jacents, l'investissement dans le NVCF fera l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte liée à une dépréciation sera comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé à ces dates.

Juste valeur et dépréciation

La valeur comptable respective de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur, étant donné l'échéance immédiate ou rapprochée de ces instruments financiers.

La juste valeur respective des investissements dans le FOCR et le NVCF ne peut être établie aisément et a été inscrite au coût. Ni le FOCR ni le NVCF n'ont un prix coté sur un marché actif. Sous réserve d'une politique relative à l'évaluation des dépréciations, la Société peut procéder à des contrôles périodiques des investissements dans les fonds pour déterminer si les placements ont subi une perte de valeur autre que temporaire qui dénoterait une dépréciation. S'il est déterminé que le placement est déprécié, il est ramené à la nouvelle valeur comptable, et les charges de dépréciation sont immédiatement comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les co-investissements effectués dans le FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les titres cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur aux dates des états de la situation financière. Tout gain ou toute perte non réalisés à cette date sont comptabilisés dans les états des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement cesse d'être comptabilisé ou ait subi une dépréciation autre que temporaire. Tous les autres investissements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration à la Province de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des investissements du FODTE pour déterminer si les placements ont subi une perte de valeur autre que temporaire qui dénoterait une dépréciation. S'il est déterminé que les placements sont dépréciés, ils sont ramenés à la nouvelle valeur comptable, et les charges de dépréciation sont immédiatement comptabilisées dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride et qu'un produit dérivé y est intégré, comme une option de conversion en actions, la valeur de ce produit dérivé à l'acquisition doit être évaluée à la juste valeur, à moins que ce produit dérivé soit lié et doive être réglé à la livraison d'instruments de capitaux propres non cotés, auquel cas le produit dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés catégorisés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en fonction d'un cours sur un marché actif, ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

Constatation des produits

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les intérêts créditeurs sont cumulés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus de dividende sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société est habilitée à recevoir le dividende particulier, conformément aux dispositions de l'émission des actions.

Les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société est habilitée à en recevoir le produit, conformément aux modalités de la disposition respective.

Les revenus provenant de distributions du FOCR et du NVCF sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société est habilitée à recevoir la distribution conformément aux modalités de l'entente de société en commandite respective.

Le financement reçu pour les projets du FODTE et du NVCF représente des sommes transférées à la Société par le MRI, tel qu'il est décrit aux notes 7 et 8, respectivement.

Catégories de charges

Les frais de gestion de la trésorerie représentent principalement les frais payés à l'Office ontarien de financement (OOF) pour la gestion de la trésorerie et pour des services connexes.

Les honoraires professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les allocations de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent des sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme aux directives du Conseil de gestion du gouvernement quant aux personnes nommées par le gouvernement (1er mai 2011).

Les remboursements au MRI représentent des charges directes de la SOFC réglées par le MRI en son nom à des fins administratives seulement.

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Les gains et les pertes de change non réalisés sur les titres négociables et les investissements dans le FOCR, le NVCF et le FODTE sont comptabilisés dans les états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change latents sont reclassés, passant des états des gains et des pertes de réévaluation aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque l'instrument financier cesse d'être comptabilisé.

Incertitude relative à l'évaluation

La préparation d'états financiers conformes aux normes comptables pour le secteur public du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges au cours de la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements rendus disponibles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à un risque de crédit, à un risque d'illiquidité, à un risque de change, à un risque de taux d'intérêt et à un autre risque de prix découlant des instruments financiers. Cette note présente de l'information sur l'exposition de la SOFC à chacun de ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. Actuellement, les instruments de créance convertibles détenus dans le FODTE par la Société exposent celle-ci à un risque de crédit. La Société considère que les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada sont relativement sans risque (note 5).

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque qu'une entité ait de la difficulté à obtenir du financement pour répondre aux besoins prévus et imprévus en liquidités associés à ses passifs financiers. La Société gère le risque d'illiquidité en détenant de la trésorerie ou des investissements très liquides. De plus, le MRI octroie du financement à la Société pour lui permettre de respecter ses obligations, au besoin.

Risque de change

Le risque de change est le risque touchant les résultats d'exploitation de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société au risque de change est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et aux placements du FODTE libellés en dollars américains. La SOFC ne couvre pas son exposition au dollar américain. La Société avait une exposition nette de 4 655 823 $ au dollar américain au 31 mars 2014 (elle était de 5 669 025 $ en 2013). Une appréciation de 5 % (dépréciation de 5 %) du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2014 entraînerait une incidence de 232 791 $ sur les états des gains et des pertes de réévaluation (283 451 $ en 2013) et serait sans incidence sur l'excédent de fonctionnement. Dans les faits, les résultats de négociations pourraient différer de cette analyse de sensibilité et l'incidence pourrait être importante.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition à ce risque dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société à cet égard est lié à ses titres négociables à court terme et aux investissements du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime puisque les investissements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les prélèvements prévus par le gestionnaire de fonds du FOCR et sur les prélèvements du NVCF prévus par la Société. L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les investissements du FODTE est considérée comme étant minime, puisque ces instruments sont surtout détenus à des fins d'appréciation du capital.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en des bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2014, si la valeur des investissements dans le FOCR, le NVCF et le FODTE avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait varié de 5 274 044 $ (5 617 675 $ en 2013). Les investissements effectués par l'intermédiaire du FOCR ou du NVCF ou dans le

FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de jeunes entreprises à l'égard desquelles la valeur ultime du placement, lors de toute disposition éventuelle par la SOFC, est intrinsèquement imprévisible.

Le rendement de ces investissements est tributaire de facteurs propres à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la gestion) et de forces externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût, moins toute variation de valeur autre qu'une dépréciation temporaire aux dates des états de la situation financière; toutefois, les montants qui pourraient être réalisés ultimement pourraient être sensiblement différents.

4. COMPTES DÉBITEURS

En tant qu'organisme régi par l'annexe A, la SOFC doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2014, les remboursements de TVH à recevoir se chiffraient à 13 681 $ (15 254 $ en 2013).

Les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société est habilitée à en recevoir le produit, conformément aux modalités des dispositions respectives. Au 31 mars 2014, le solde restant de 3 132 152 $ représentait les créances consécutives à diverses dispositions (0 $ en 2013).

5. TITRES NÉGOCIABLES

La SOFC peut investir, à titre temporaire, des fonds qui ne sont pas immédiatement requis pour réaliser ses objectifs, dans :

a) des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne;

b) des comptes et des certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, une société de fiducie, une coopérative d'épargne ou une caisse populaire.

La valeur des placements dans des titres négociables au 31 mars était la suivante :

	2014		2013	
	Valeur nominale $	**Juste valeur $**	Valeur nominale $	Juste valeur $
Bons du Trésor de la Province de l'Ontario venant à échéance entre le 11 juin 2014 et le 22 juin 2016, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	**53 230 000**	**52 666 610**	38 495 000	38 390 258
Bons du Trésor de la Province de l'Ontario venant à échéance entre le 16 avril 2014 et le 8 juillet 2015, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	**61 052 000**	**60 520 557**		
	114 282 000	**113 187 167**	38 495 000	38 390 258

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La juste valeur des titres négociables peut varier selon les taux d'intérêt. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, une variation de 1,00 % des taux d'intérêt se traduirait par une incidence de 1,3 million de dollars (0,080 million de dollars en 2013) sur les résultats d'exploitation.

6. FONDS ONTARIEN DE CAPITAL-RISQUE SC (FOCR)

Le FOCR a été créé en juin 2008 à l'aide de la Province de l'Ontario, qui s'est engagée à y investir 90 millions de dollars. Ce fonds de 205 millions de dollars est une initiative mixte du gouvernement de l'Ontario et d'investisseurs institutionnels du secteur privé, créée pour investir principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds d'actions de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario qui appuient des entreprises innovantes et à fort potentiel.

L'investissement dans le FOCR est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du FOCR. Les titres du FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, et la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

7. FONDS ONTARIEN DE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES ÉMERGENTES (FODTE)

Le FODTE a été créé en juillet 2009 à l'aide de la Province de l'Ontario, qui s'est engagée à financer l'initiative à hauteur de 250 millions de dollars. Le FODTE, en tant que fonds de co-investissement direct, investit dans des entreprises novatrices à fort potentiel, avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont des antécédents éprouvés. Le fonds investit dans les trois domaines stratégiques suivants : a) les technologies propres; b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; c) les sciences de la vie et les technologies de pointe en santé.

Le 30 mai 2012, la Société a sursis à tout nouvel investissement dans le cadre du FODTE pour une période indéterminée. Cette décision n'a pas porté atteinte à sa capacité de continuer à faire des investissements de suivi dans des sociétés existantes du portefeuille et n'a eu aucune incidence sur les investissements déjà approuvés par le conseil d'administration de la SOFC qui n'avaient pas encore été conclus.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, les paiements de transfert reçus par le FODTE de la part du MRI totalisaient 14 996 703 $ (14 500 000 $ en 2013).

8. NORTHLEAF VENTURE CATALYST FUND LP (NVCF)

Le 27 mars 2013, le MRI a conclu un accord de paiement de transfert avec la SOFC pour investir dans un nouveau fonds ontarien de capital-risque par la suite nommé le Northleaf Venture Catalyst Fund. Le nouveau fonds, constitué en société en commandite, a un objectif d'investissement de 300 millions de dollars et bénéficie d'engagements en capital du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement du Canada et du secteur privé. Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à verser 50 millions de dollars à la Société pour mettre sur pied cette société en commandite.

Le NVCF a été créé en janvier 2014 avec un engagement d'investissement initial de la Société de 36,25 millions de dollars. L'investissement dans le NVCF est constaté au coût, en fonction du capital appelé, déduction faite de tout remboursement effectué par l'associé commandité du FOCR. Comme les titres du NVCF ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, la Société a respecté les modalités de l'accord de paiement de transfert du NVCF, c'est à-dire que le MRI a versé l'ensemble des 50 millions de dollars correspondant à son engagement de financement (0 $ en 2013).

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La SOFC a les engagements contractuels décrits ci-dessous.

a) En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'Office ontarien de financement (OOF) et la SOFC, l'OOF fournit des services et des activités de gestion de placements et de trésorerie pour la SOFC. L'OOF est l'organisme de la Province de l'Ontario chargé de fournir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au gouvernement. La SOFC paie à l'OOF des frais pour ces services en fonction des actifs gérés et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.

b) Aux termes de l'entente de société en commandite conclue avec le FOCR, la SOFC s'engage à faire des apports en capital sur avis d'appel de capital. Au 31 mars 2014, le capital non appelé totalisait 45 945 609 $; cette somme sera utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.

c) En vertu du contrat conclu entre Ernst & Young LLP (E&Y) et la SOFC, E&Y fournit des services et des activités de contrôle préalable destinés à évaluer les co-investisseurs du FODTE. La SOFC paie un montant forfaitaire ainsi qu'un tarif horaire pour ces services et ces activités, respectivement.

d) En vertu du contrat conclu entre Covington Capital Corporation (Covington) et la SOFC, Covington fournit des services et des activités destinés à évaluer et à suivre les investissements du FODTE ainsi qu'à y mettre fin. La SOFC paie un montant forfaitaire ainsi qu'un tarif horaire pour ces services et ces activités, respectivement.

e) En vertu du contrat conclu entre CanCn Accounting & Tax Inc. (CanCn) et la SOFC, CanCn exerce des fonctions de comptabilité ayant trait aux activités de la SOFC. La SOFC paie un tarif horaire pour ces services.

f) Dans le cadre de l'entente de société en commandite avec le NVCF, la SOFC s'engage à faire des apports en capital sur avis d'appel de capital. Au 31 mars 2014, le capital non appelé totalisait 33 617 280 $; cette somme sera utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.

10. INVESTISSEMENTS DANS LE FODTE

Les investissements dans le FODTE peuvent prendre la forme d'actions ou de titres de créance convertibles négociés en dollars canadiens (CAD) ou en dollars américains (USD). Le tableau ci-dessous résume les investissements dans le FODTE au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013.

	2014			2013		
	Coût d'acquisition $	**Valeur comptable $**	**Éléments éventuels* $**	Coût d'acquisition $	Valeur comptable $	Éléments éventuels $
En CAD	**54 685 216**	**54 420 179**	**4 225 000**	52 902 089	50 662 051	2 856 949
En USD	**10 215 766**	**4 655 823**	**–**	9 084 044	5 216 766	78 901
	64 900 982	**59 076 002**	**4 225 000**	61 986 133	55 878 817	2 935 850

*Suite donnée à des investissements auxquels la Société s'est engagée, mais qu'elle n'a pas encore effectués.

Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. Au 31 mars 2014, le portefeuille du FODTE comprenait des placements dans 21 sociétés, allant de 0,22 % à 4,35 % de l'actif net. Le calcul des pourcentages exclut les placements dépréciés dont la valeur comptable est symbolique ou nulle.

11. REVENU DE PLACEMENT DES FONDS

Au cours des exercices clos les 31 mars 2014 et 2013, la Société a comptabilisé 1 182 $ et 1 135 383 $ respectivement en revenu de placement résultant d'investissements dans des fonds. En ce qui concerne les placements dans le FODTE, les intérêts cumulés réalisés ont été réinvestis dans de nouveaux titres des différentes entreprises du portefeuille du FODTE dans le cadre de l'échange ou de la conversion et sont imputés au coût historique de ces titres.

12. DÉPRÉCIATION DE PLACEMENTS DU FODTE

Pour les exercices clos les 31 mars 2014 et 2013, la direction a déterminé des charges de dépréciation des placements du FODTE de 2 652 198 $ et de 2 670 000 $, respectivement, lesquelles ont été portées aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

13. COMPTES CRÉDITEURS

La Société et le MRI exercent leurs activités respectives sur la base du partage des coûts. La Société rembourse au MRI certaines dépenses engagées en son nom. Il peut s'agir, notamment, de salaires, d'avantages sociaux, d'allocations pour technologie de l'information et frais de location accordées aux membres du personnel, de services juridiques externes, de conception de sites Web, de traduction en français et d'autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement font l'objet d'un rapprochement annuel entre la Société et le MRI, et la nature ainsi que l'étendue des services fournis par le MRI doivent faire l'objet d'une approbation. Pour chaque exercice financier se terminant le 31 mars, la Société demande au MRI de confirmer que tout autre passif financier éventuel lié aux charges admissibles assumées au nom de la Société est couvert en totalité sans autre recours.

La Société comptabilise les charges admissibles remboursables au MRI dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le MRI, lesquelles peuvent être vérifiées de façon indépendante par la Société. Les remboursements payables à terme échu le 31 mars 2014 totalisaient 119 931 $ (65 587 $ en 2013).

Au 31 mars 2014, le solde de 192 569 $ ($135,788 en 2013) représentait les dettes échues envers divers fournisseurs de services.

GOUVERNANCE

APERÇU

La SOFC est une société mandataire de la Couronne et entre dans la catégorie du Conseil de gestion du gouvernement (CGG) des entreprises opérationnelles qui relèvent du ministère de la Recherche et de l'Innovation (le ministère).

La gouvernance repose sur les processus qui permettent d'assurer la supervision et la gestion efficaces des activités de la SOFC par ses cadres supérieurs, son conseil d'administration (le conseil) et le ministre de la Recherche et de l'Innovation (le ministre). Ces mécanismes désignent notamment les personnes et les groupes qui sont responsables des activités de la Société et précisent leurs rôles.

RESPONSABILITÉ

La structure de responsabilité de la SOFC découle de la loi qui la régit, soit la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la Loi). L'administration de cette loi au regard de la Société incombe au ministre. Cette loi, de même que les directives publiées par le CGG, le ministre et la Commission de la fonction publique concernant les organismes de la Couronne, forment le cadre en vertu duquel la SOFC est régie.

Chaque année, le conseil doit présenter un rapport annuel au ministre au plus tard 90 jours après la fin de l'exercice. Par la suite, le ministre doit présenter le rapport annuel au lieutenant-gouverneur en conseil, puis le déposer à l'Assemblée législative. En outre, le ministre est chargé d'examiner et d'approuver le plan d'activités annuel de la Société. Le ministre entretient une communication avec la SOFC, par l'intermédiaire du président, en ce qui concerne les politiques et les attentes du gouvernement touchant la Société. En cas de vacance du poste de président, le vice-président remplit les obligations du président, conformément à la loi précitée.

RÔLES ET OBLIGATIONS

Le ministre entretient une communication avec la SOFC, par l'intermédiaire du président, en ce qui concerne les politiques, les attentes et les nouvelles orientations du gouvernement touchant la Société. Le président doit répondre au ministre de l'exécution de la mission de la SOFC. Le président est chargé de fournir des conseils et de l'information au ministre concernant les activités et les affaires de la SOFC. De plus, le président dirige et encadre les membres du conseil et le président-directeur général et veille à ce que la SOFC se conforme aux politiques et aux directives gouvernementales applicables. Le sous-ministre du ministère est chargé de surveiller la SOFC et de veiller à ce qu'elle gère les risques de façon appropriée.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et relèvent du ministre, par l'intermédiaire du président. Le conseil assume un rôle de supervision. Il chapeaute la gestion de la SOFC et veille à ce que le mandat de la Société, tel qu'il est défini par la province, soit bien accompli. À l'heure actuelle, le conseil se compose de fonctionnaires employés par la Couronne

et d'administrateurs indépendants. Le conseil se réunit une fois par mois et reçoit régulièrement des rapports du président-directeur général portant sur les activités de la SOFC et sur la conformité de la Société aux lois et aux politiques applicables. Les normes de conduite applicables aux membres du conseil sont énoncées dans un code de conduite approuvé par le conseil.

Deux comités prêtent main-forte au conseil dans la supervision de la gestion de la Société. Le comité de vérification et de gestion des risques approuve le plan annuel d'audit préparé par les auditeurs externes indépendants de la SOFC et agit à titre d'agent de liaison, au besoin, entre les vérificateurs internes de la Société et le vérificateur général de l'Ontario relativement aux rapports financiers et aux contrôles internes. Le comité de vérification et de gestion des risques se penche sur les politiques financières et les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil. Il a aussi pour tâche d'examiner les principaux risques et les stratégies d'atténuation de la SOFC. Le comité des ressources humaines aide le conseil à s'assurer que les mesures appropriées sont en place relativement à la rémunération, à l'évaluation du rendement et à la formation du personnel dans les secteurs clés.

Le président-directeur général relève du conseil en ce qui a trait à la gestion courante de la SOFC et à la réalisation de toute tâche attribuée par le conseil. Il est chargé de gérer les activités quotidiennes de la Société, notamment en assurant la supervision du personnel, et veille à ce que les politiques et procédures de la SOFC restent pertinentes et efficaces.

PRÉPARATION DE RAPPORTS FINANCIERS

La SOFC prépare des états financiers annuels audités conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) du Canada. Ces états financiers sont examinés et recommandés par le comité de vérification et de gestion des risques et approuvés par le conseil. Les états financiers annuels font l'objet d'un audit par un auditeur externe indépendant, qui se prononce quant à savoir si ces états financiers dressent un portrait fidèle de la situation financière de la Société et respectent les normes du CCSP. Les états financiers sont examinés par le comité de vérification et de gestion des risques et par le conseil. Ces états financiers audités sont intégrés au rapport annuel et au Volume 2 du rapport des Comptes publics de l'Ontario. Des états financiers non audités sont préparés trimestriellement puis présentés au comité de vérification et au conseil.

CONTRÔLES INTERNES

La direction est responsable d'établir et de maintenir des contrôles internes pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des rapports financiers pour protéger ses actifs et gérer ses obligations.

Dans un souci de bonne gouvernance, la SOFC entend encadrer l'évolution de ses contrôles internes afin de veiller à ce que ceux-ci reflètent les pratiques reconnues de l'industrie et les directives gouvernementales pertinentes. Afin de s'acquitter de son devoir de veiller à la fiabilité des renseignements financiers et à leur diffusion en temps opportun, la SOFC fait appel à un système très complet de contrôles internes, qui comprend des mesures de contrôle organisationnel et procédural. Le système de contrôles internes comprend :

- un plan d'activités exhaustif;
- la communication écrite des politiques et des procédures régissant la direction d'une entreprise et la gestion des risques;
- la répartition des tâches;
- la tenue et la conservation de dossiers détaillés;
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;
- la sélection et la formation attentive du personnel;
- la gestion de politiques mises à jour en matière de comptabilité et de risques financiers.

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Conformément au modèle mis en place à sa constitution et dans le but de remplir son mandat, la SOFC demeure une petite entité comptant des employés qui participent aux activités d'exploitation, de gouvernance, de contrôle financier et d'investissement. La Société peut également compter sur un nombre limité de fournisseurs externes de services spécialisés dans l'évaluation de fonds, les co investissements directs, les investissements relatifs aux fonds de fonds ainsi que la tenue des livres et l'audit.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

GADI MAYMAN, VICE-PRÉSIDENT

Nomination au conseil de la SOFC : février 2009
Fin du mandat actuel : janvier 2017

En sa qualité de directeur général de l'Office ontarien de financement (OOF), Gadi Mayman est responsable de la stratégie d'emprunt et de gestion de dettes de la province, de ses projets de financement liés aux entreprises et à l'électricité, ainsi que de ses relations avec les banques et les marchés. Il est également chef de la direction et vice-président du conseil de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario.

Avant d'entrer au service du ministère des Finances de l'Ontario en 1991, M. Mayman a travaillé à la Société pour l'expansion des exportations à Ottawa et à la division internationale de la Banque Toronto-Dominion. Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées (génie industriel) décerné par l'Université de Toronto en 1981 et d'une maîtrise en administration des affaires obtenue à l'Université de Western Ontario en 1988.

Enfin, M. Mayman est membre du conseil d'administration d'Infrastructure Ontario et copréside le Joint Nuclear Funds Investment Committee, un comité mixte de l'OOF et de l'Ontario Power Generation.

TONY LAMANTIA

Nomination au conseil de la SOFC : janvier 2014
Fin du mandat actuel : janvier 2017

Tony LaMantia est sous-ministre adjoint à la Division des investissements et de l'industrie du ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi / du ministère de la Recherche et de l'Innovation de l'Ontario.

M. LaMantia a aidé le ministère à attirer des investissements dans la province et à collaborer avec l'industrie et les intervenants régionaux pour faire croître les entreprises d'attache existantes. M. LaMantia a assumé la responsabilité du Fonds de développement de l'Est de l'Ontario et du nouveau Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario, qui appuient les entreprises locales en Ontario.

Lorsqu'il était dans le secteur privé, M. LaMantia a occupé des postes de cadre dans des sociétés innovantes axées sur la croissance dans les secteurs technologique et minier. Il détient un baccalauréat spécialisé de l'Université de Waterloo, en Ontario.

TONY ROCKINGHAM

Nomination au conseil de la SOFC : février 2009
Fin du mandat actuel : mars 2017

Tony Rockingham était sous-ministre adjoint à la Division de l'innovation et de la commercialisation du ministère de la Recherche et de l'Innovation de l'Ontario jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite en septembre 2011.

Auparavant, il a occupé des postes de premier plan aux ministères de l'Énergie et de l'Environnement. Au début de sa carrière, M. Rockingham a travaillé dans l'industrie de l'électricité britannique.

Il est titulaire d'un baccalauréat en génie industriel décerné par l'Université de Toronto en 1975 et d'un doctorat en génie mécanique obtenu en 1981 de l'Imperial College of Science and Technology de Londres, en Angleterre.

TONY VANDER VOET

Nomination au conseil de la SOFC : février 2009
Fin du mandat actuel : juin 2014

M. Vander Voet était sous-ministre adjoint de la Division des sciences et de la recherche du ministère de la Recherche et de l'Innovation jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite en 2009.

Depuis 1980, il a occupé divers postes à responsabilités croissantes au sein de plusieurs ministères et organismes ontariens, dont le ministère du Développement du Nord et des Mines, le Centre des sciences de l'Ontario, le ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs, le ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels, le ministère du Développement économique et du Commerce ainsi que le ministère de la Recherche et de l'Innovation.

M. Vander Voet est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en chimie décernés par l'Université de l'Alberta et détient un doctorat en chimie de l'Université de Toronto.

Administrateurs dont le mandat a pris fin en 2013-2014

SELMA M. LUSSENBURG, PRÉSIDENTE

Fin du mandat : février 2014

WENDY TILFORD, VICE-PRÉSIDENTE

Fin du mandat : février 2014

POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, la SOFC procède à une évaluation des risques et conçoit les stratégies d'atténuation appropriées. Le plan de gestion des risques de la Société est fondé sur les exigences énoncées dans la *Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes*[5]. Ce plan tient compte de la gestion des risques internes et des risques externes. Le cadre de gestion des risques de la SOFC est fondé sur les éléments suivants :

- les risques afférents aux stratégies, aux politiques et au rendement;
- les risques relatifs à la conformité et à la reddition de comptes;
- les risques opérationnels;
- les risques liés à la rémunération du personnel;
- les risques concernant l'infrastructure et les technologies de l'information;
- les autres risques applicables.

En mars 2014, la SOFC a achevé son plus récent plan d'évaluation exhaustive des risques, qui comprend l'élaboration de stratégies d'atténuation. Ce plan faisait partie du plan d'activités annuel de la SOFC approuvé par le conseil d'administration et présenté au ministre de la Recherche et de l'Innovation. En parallèle avec le plan d'activités annuel de la Société, une évaluation exhaustive des risques est réalisée au moins tous les six mois et présentée au conseil. En outre, le président-directeur général tient le conseil informé de tout risque potentiel ou avéré.

[5] Ainsi que sur les modifications successives dont elle peut faire l'objet

PERSPECTIVES POUR 2014-2015

Compte tenu de la stratégie et du mandat de la SOFC, les priorités suivantes ont été établies pour l'exercice 2014-2015 :

- continuer à surveiller les intérêts de la province de l'Ontario à titre de commanditaire dans le FOCR;
- gérer les investissements actifs du portefeuille de la SOFC dans 21 sociétés ontariennes en démarrage par l'intermédiaire du FODTE;
- surveiller les intérêts de la province de l'Ontario à titre de commanditaire dans le NVCF, et continuer à contribuer aux efforts de financement en vue d'une deuxième clôture du fonds;
- continuer à appuyer et à développer l'écosystème du capital-risque ontarien, notamment par des activités de rayonnement pour trouver des occasions d'aider les sociétés du portefeuille du FODTE;
- communiquer davantage d'information concernant l'incidence du FODTE, du FOCR et du NVCF et les réussites auxquelles ces fonds ont contribué;
- continuer à améliorer les plans opérationnels, les politiques administratives et les pratiques de gouvernance pour assurer l'efficacité et la rentabilité des activités.

COORDONNÉES

Pour obtenir des renseignements de nature générale, veuillez communiquer avec la SOFC :

Société ontarienne de financement de la croissance
375, avenue University, bureau 700
Toronto (Ontario) M5G 2J5
Canada

Appels locaux : 416 325 6874
Appels sans frais : 1 877 422 5818
Télécopieur : 416 212 0794
Courriel : ocgc@ontario.ca
Site Web : www.ontario.ca/sofc

Ontario

Société ontarienne de financement de la croissance

♻ **Imprimé en Ontario, Canada sur du papier recyclé**

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2014 08/14

ISSN: 1920-3446
1923-5216 (En ligne)